

Fédération des entreprises
internationales de la
mécanique et de
l'électronique

43-45 rue de Naples
75008 PARIS
www.ficime.org

L'actualité en direct

26 janvier 2010



Pour en savoir plus, cliquez sur les liens !

Assurance-crédit

Prolongation du dispositif CAP + jusqu'au 31/12/2010

Pour rappel, face aux difficultés des fournisseurs à obtenir une garantie contre le risque d'impayés de leurs clients, le Gouvernement a instauré un fonds de sécurisation du crédit interentreprises géré par la Caisse Centrale de Réassurance (CCR). Ce fonds a permis la distribution du CAP+ (Complément d'assurance crédit +) destiné à couvrir les entreprises que l'assureur-crédit ne garantissait plus du tout.

Prévu à l'origine jusque fin 2009, un décret du 18 janvier 2010 est venu prorogé le dispositif d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2010 en prévoyant toutefois que "le fonds ne peut couvrir un risque donné que pour autant que la probabilité de défaut à un an associée, telle qu'évaluée par l'assureur-crédit à la date de souscription de la garantie, est inférieure ou égale à 6 %."

Décret no 2010-70 du 18 janvier 2010 :

http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf//jopdf/2010/0120/joe_20100120_0008.pdf

Rachel DETHIER – Tél. : 01.44.69.40.70 – dethier@ficime.fr

Taxe professionnelle

Bercy met en ligne les premières simulations de la réforme de la taxe professionnelle pour les collectivités locales

Le ministère de l'Economie a mis en ligne les premières simulations des effets de la réforme de la taxe professionnelle pour toutes les collectivités territoriales.

.../

Les documents et recommandations contenus dans ce document ne revêtent pas de caractère systématique et ne constituent en aucun cas un avis juridique.

Retrouvez toutes Les brèves de la Ficime
sur www.ficime.org

Bercy met en ligne les premières simulations de la réforme de la taxe professionnelle pour les collectivités locales (Suite)

Il y est précisé que pour les collectivités territoriales de nouvelles ressources fiscales seront mises en place en deux temps :

- en 2010, les collectivités locales percevront le produit de la taxe professionnelle qui ne pourra être inférieur à celui de 2009 ;
- en 2011, les collectivités locales percevront de nouveaux impôts équivalents à celui des recettes fiscales actuelles.

Les régions, départements, communes ou les établissements publics de coopération intercommunales peuvent accéder à des simulations sur les effets de la réforme de la taxe professionnelle sur le lien suivant : http://www.economie.gouv.fr/themes/politique_fiscale/tp-cet/index.html

Rachel DETHIER – Tél. : 01.44.69.40.70 – dethier@ficime.fr

Substances chimiques

REACH : 14 nouvelles substances candidates à autorisation

Quatorze nouvelles substances très préoccupantes ont été ajoutées à la liste des substances candidates à autorisation de REACH.

Ces substances avaient été proposées par le Comité des Etats Membres de l'Agence européenne des substances chimiques (ECHA) en décembre dernier.

Une quinzième substance, l'acrylamide, n'a pas été retenue dans l'immédiat car l'ECHA attend pour prendre sa décision les conclusions de la Cour de justice de l'Union européenne (CJCE) concernant une éventuelle dérogation temporaire pour cette molécule.

Les producteurs d'articles sont invités à interroger leurs fournisseurs afin de savoir si l'une ou l'autre de ces substances est présente à plus de 0.1% de masse/masse dans leur article et si pour chacune d'elle tous articles confondus ils en importent plus d'une tonne par an.

Consultez le communiqué de l'ECHA contenant la liste des substances et le résumé des obligations pour les entreprises (en anglais) via les liens suivants :

http://echa.europa.eu/doc/press/pr_10_01_candidate_list_20100113.pdf

http://echa.europa.eu/chem_data/authorisation_process/candidate_list_obligations_en.asp

Catherine JAMMES – Tél. 01.44.69.40.68 – jammes@ficime.fr

Les documents et recommandations contenus dans ce document ne revêtent pas de caractère systématique et ne constituent en aucun cas un avis juridique.

Retrouvez toutes Les brèves de la Ficime
sur www.ficime.org

Formation

Loi orientation formation : le pourcentage de reversement au FPSPP est fixé à 13% pour 2010

La loi institue le Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP), appelé à remplacer l'actuel FUP (Fonds unique de péréquation), qui aura pour mission de contribuer au **financement d'actions de formation professionnelle** concourant à la qualification et à la requalification des salariés et demandeurs d'emploi.

Le FPSPP disposera des excédents financiers des OPCA et des Opacif, ainsi que d'une **contribution** égale à un **pourcentage**, qui devait être compris entre 5% et 13%, de la **participation obligatoire** des entreprises à la formation.

Sans surprise, ce taux a été arrêté à 13% pour l'année 2010 par un arrêté du 18 janvier 2010 publié au JO du 23 janvier 2010.

http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf//jopdf/2010/0123/joe_20100123_0022.pdf

Virginie ARNOULT – Tél. : 01.44.69.40.66 – arnoult@ficime.fr

Salaires

Métallurgie: pas d'accord sur les appointements minimaux des ingénieurs et cadres pour 2010

Lors de la première négociation qui s'est tenue le 23 décembre 2009 pour négocier sur les appointements minimaux des ingénieurs et cadres en 2010, l'UIMM a proposé une **hausse de 1,2 %** sur l'ensemble des coefficients de la grille.

Lors de cette réunion, deux organisations syndicales, CFDT et FO, avaient donné un avis favorable. Les syndicats avaient jusqu'au 15 janvier 2010 pour se prononcer définitivement. Finalement, seule le CFDT s'est engagée à signer l'accord.

L'UIMM n'ayant pas d'accord majoritaire a **décidé de retirer l'accord** proposé à signature et **prépare actuellement une recommandation patronale**, dont les termes seront connus prochainement.

Sabrina MORIN – Tél. : 01.44.69.40.66 – morin@ficime.fr

Les documents et recommandations contenus dans ce document ne revêtent pas de caractère systématique et ne constituent en aucun cas un avis juridique.

Retrouvez toutes Les brèves de la Ficime
sur www.ficime.org

Contrôle Sûreté

ECS : Extension aux bureaux de sortie de douane

Un avis mis en ligne sur le site « Prodouane » annonce l'intégration dans le dispositif ECS (Export Control System) des déclarations d'exportation souscrites en télé procédure DELTA-D et portant sur les marchandises quittant la Communauté via un bureau de sortie français.

Consulter la page sur le site Prodouane : <https://pro.douane.gouv.fr/>
(Espace Entreprises / Rubrique Vos opérations à l'intérieur de l'Union européenne)

Catherine JAMMES – Tél. : 01.44.69.40.68 – jammes@ficime.fr

Origine

Cumul d'origine EUR-MED

Le champ d'application géographique du cumul d'origine pan-euroméditerranéen des marchandises prend désormais en compte les relations commerciales entre l'Union européenne et Cisjordanie/Gaza.

Consulter la page sur le site de la Douane française : www.douane.gouv.fr
(Espace Entreprises / Rubrique Vos opérations à l'extérieur de l'Union européenne / Le cumul des règles d'origine entre pays méditerranéens et le certificat Eur-Med)

Catherine JAMMES – Tél. : 01.44.69.40.68 – jammes@ficime.fr

Avis d'aptitude du salarié

L'avis d'aptitude avec réserve ne peut être requalifié en avis d'inaptitude

L'avis du médecin du travail sur l'aptitude du salarié à occuper un poste de travail s'impose à l'employeur et au salarié.

En cas de difficulté ou de désaccord sur la portée de l'avis d'aptitude délivré par le médecin du travail, le salarié ou l'employeur ne peut exercer qu'un recours administratif devant l'inspecteur du travail. Le médecin du travail prend sa décision après avis du médecin inspecteur du travail (c. trav. art. L. 4624 1).

.../

Les documents et recommandations contenus dans ce document ne revêtent pas de caractère systématique et ne constituent en aucun cas un avis juridique.

L'avis d'aptitude avec réserve ne peut être requalifié en avis d'inaptitude (Suite)

Le juge judiciaire ne peut, en aucun cas, substituer son appréciation à celle du médecin du travail (Cass. soc. 10 novembre 2009, n° 08-42674)

(Si le lien pointe vers une page vide, cliquer sur l'icône Actualiser pour afficher l'arrêt)

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriJudi.do?oldAction=rechJuriJudi&idTexte=JURITEXT000021270262&fastReqId=376842749&fastPos=1>

Joël URBAN – Tél. : 01.44.69.40.71 – urban@ficime.fr

Commerce électronique

En 2008, le commerce électronique a généré 12% du chiffre d'affaires des entreprises dans l'UE27

En Janvier 2009 dans l'UE27, 93% des entreprises comptant dix salariés ou plus avaient un accès à internet et 82% des entreprises disposaient d'une connexion internet à large bande. Entre autres utilisations, l'accès à internet permet aux entreprises d'acheter et de vendre des produits par voie électronique : dans l'UE27 en 2008, le commerce électronique a généré 12% du chiffre d'affaires des entreprises.

La quasi-totalité des entreprises interrogées ont un accès à internet en Finlande, au Danemark, en Autriche et en Slovaquie. En France elles sont 96% à avoir un accès à internet et 92% une connexion fixe à large bande.

Un peu plus du quart du chiffre d'affaires du commerce électronique a été réalisé en 2008 avec l'étranger. Pour la France, ce chiffre d'affaires s'élève à près de 20%.

3% des entreprises ont utilisé la technologie RFID dans l'UE27. Cette utilisation par radiofréquence est principalement utilisée pour l'identification des personnes ou le contrôle d'accès.

Ces données proviennent d'Eurostat, l'office statistique de l'Union Européenne, et font partie des résultats d'une enquête réalisée début 2009 et portant sur les technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les entreprises des Etats membres de l'UE27, ainsi qu'en Croatie et Norvège.

Pour en savoir plus : [Etude EUROSTAT](#)

Eric COURTIER – Tél. : 01.44.69.40.73 – courtier@ficime.fr

Les documents et recommandations contenus dans ce document ne revêtent pas de caractère systématique et ne constituent en aucun cas un avis juridique.



Impôt sur le revenu

Simulateur de l'impôt 2010 sur les revenus de 2009

L'administration fiscale a mis en ligne sur son site le simulateur de calcul d'impôt sur le revenu, disponible en version simplifiée ou complète, qui vous permet de déterminer dès à présent le montant de votre impôt sur le revenu. Il intègre les mesures fiscales nouvelles de la loi de finances pour 2010 publiée le 30 décembre 2009.

http://www3.finances.gouv.fr/calcul_impot/2010/

Félicité RAMAHANDRISOA - Tél. : 01.44.69.40.74 - ramahandrisoa@ficime.fr

Les brèves n°122

Les documents et recommandations contenus dans ce document ne revêtent pas de caractère systématique et ne constituent en aucun cas un avis juridique.

Retrouvez toutes Les brèves de la Ficime
sur www.ficime.org